

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} novembre 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 65 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettre datée du 17 octobre 2017, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Espagne
et de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Espagne, l'Allemagne et la Namibie ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé que le Président a fait de la deuxième réunion du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, qui a été organisée par ces trois pays à New York le 21 septembre 2017 dans le prolongement de la réunion tenue à Alicante (Espagne) plus tôt en 2017 (voir annexe). Cette initiative a été lancée le 23 septembre 2016 en marge du débat général de l'Assemblée générale.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 65 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Espagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Román **Oyarzun**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Namibie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Neville Melvin **Gertze**



Annexe à la lettre datée du 17 octobre 2017 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Résumé de la deuxième réunion du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité établi par le Président

Participation des femmes à la paix et à la sécurité : prévention des conflits et secteur de la sécurité

New York, le 21 septembre 2017

Le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité est un espace interrégional réunissant des représentants de gouvernements et d'organisations régionales et internationales. Créé à New York en septembre 2016, il vise à permettre l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques sur les femmes et la paix et la sécurité dans une perspective nationale et régionale, et à aider les États Membres à honorer leur engagement à renforcer la participation des femmes aux politiques et programmes nationaux, régionaux et internationaux relatifs à la paix et à la sécurité.

La première réunion du Réseau s'est tenue à Alicante (Espagne) en avril 2017. Cette réunion de deux jours, consacrée aux plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité, a rassemblé une centaine de coordonnateurs nationaux, d'acteurs gouvernementaux et de représentants de la société civile originaires de 61 pays. Un résumé de la réunion établi par le Président a été transmis au Secrétaire général et son texte a été distribué comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité¹.

La deuxième réunion du Réseau a été coorganisée par l'Espagne, l'Allemagne et la Namibie, avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et s'est déroulée à New York le 21 septembre 2017, en marge du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Une centaine de personnes ont assisté à cette réunion de trois heures, dont des coordonnateurs et des représentants provenant de toutes les régions du monde, des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales. Il y a principalement été question de questions opérationnelles et de la promotion de la participation des femmes et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la prévention des conflits et le secteur de la sécurité.

Lors de la séance plénière d'ouverture, les trois membres de la présidence du Réseau (Ildefonso Castro López, Secrétaire d'État espagnol aux affaires étrangères, Patricia Flor, Directrice générale en charge de l'ordre international, des Nations Unies et du contrôle des armements au Ministère allemand des affaires étrangères, et Selma Ashipala-Musavyi, coordonnatrice nationale pour la Namibie et Secrétaire permanente du Ministère namibien des relations internationales et de la coopération) ont prononcé une allocution de bienvenue dans laquelle ils ont souligné que les États Membres devaient assumer davantage de responsabilités en ce qui concerne la mise en place du dispositif normatif sur les femmes et la paix et la sécurité, et travailler main dans la main avec la société civile et, de plus en plus, avec les organisations régionales.

¹ [A/71/927-S/2017/485](#).

Francisco Javier Sanabria Valderrama, coordonnateur national pour l'Espagne et Directeur général en charge des Nations Unies et des droits de l'homme, a animé une table ronde qui a réuni les participants suivants :

- a) Le lieutenant-colonel Rachel Grimes, Bureau des affaires militaires du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU;
- b) Le capitaine Dariia Malakhova, experte confirmée, Division de l'OTAN, Bureau chargé de l'intégration européenne et euro-atlantique, Secrétariat du Cabinet des Ministres, Ukraine;
- c) Le lieutenant-colonel Nombuso Hlengane, responsable de la planification des activités de police, Division de la police, Département des opérations de maintien de la paix.

Après les exposés de la table ronde, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations sur le thème de la réunion : Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Brésil, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Norvège, Philippines, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovénie et Thaïlande. Les représentants de l'Union africaine et de l'Union européenne ont ensuite pris la parole, ainsi que les représentants de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, du Global Network of Women Peacebuilders et du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité.

Renforcer la participation des femmes dans le secteur de la sécurité

L'étude mondiale menée en 2015 sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a largement démontré les avantages opérationnels qui découlent de la participation des femmes aux contingents militaires et forces de police des Nations Unies, mettant en évidence le rôle clé que jouent les femmes dans la protection des civils. Elle a également révélé que la participation des femmes aux missions militaires des Nations Unies n'augmentait que très lentement.

Les participantes à la table ronde ont dit avoir elles-mêmes observé comment des femmes soldats avaient amélioré l'efficacité des opérations sur le terrain en écoutant les civils, hommes et femmes, et en intégrant leurs préoccupations et suggestions dans les plans militaires afin de pouvoir mieux les protéger. Les obstacles structurels visibles et invisibles qui nuisent à la représentation des femmes dans les missions militaires des Nations Unies ont été évoqués, notamment la méconnaissance qu'ont les départements militaires de la résolution 1325 (2000) et des résolutions suivantes, la visibilité restreinte des plans d'action nationaux, un accès insuffisant ou inexistant aux informations sur les possibilités d'emploi aux Nations Unies pour les femmes travaillant dans la police, l'armée ou le secteur civil et la tendance des commandants et des comités de sélection à privilégier le déploiement des hommes.

Pour que la question des femmes et de la paix et la sécurité progresse, il est donc crucial que des postes de conseiller pour la problématique hommes-femmes soient créés dans les ministères de la défense et de l'intérieur, qu'une approche pangouvernementale soit adoptée, et que des mécanismes de responsabilisation soient mis en place en ce qui concerne l'exécution des plans d'action nationaux. Les participantes à la table ronde ont présenté des initiatives visant à stimuler la participation des femmes, notamment des processus de recrutement, de formation et de promotion tenant compte des disparités entre les sexes, la définition de quotas et autres mesures temporaires spéciales pour les femmes (par exemple des activités de formation réservées aux femmes dans le cadre de l'évolution de leur carrière), des programmes d'encadrement, la création de réseaux de femmes dans les ministères

de façon à garantir le changement organisationnel, et l'examen des procédures de déploiement, en vue de définir les critères qui pourraient nuire à l'accès des femmes aux déploiements ou à leurs perspectives professionnelles.

Les États Membres ont présenté les bonnes pratiques qu'ils ont adoptées pour améliorer la représentation des femmes dans leurs institutions chargées de la défense et de la sécurité. Le Brésil a évoqué la présence de personnel militaire féminin dans son contingent en Haïti et l'existence de quotas dans les écoles militaires. Le Chili a déclaré qu'un règlement visant à autoriser les femmes à obtenir le grade de général avait été approuvé. Le Canada a expliqué que ses forces armées avaient adopté une directive visant à intégrer la résolution 1325 (2000) et les résolutions suivantes dans leur planification, leur doctrine et leurs opérations, et que la nouvelle politique de défense nationale incluait un engagement en faveur de la question des femmes et de la paix et la sécurité et de l'égalité des sexes, qui avait été approuvé sur le plan politique. Les organisations de la société civile avaient été invitées à participer à la mise en place de cette politique et au suivi de son application, afin de garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité et de réunir les compétences nécessaires.

Le Royaume-Uni a annoncé qu'un réseau de militaires de haut rang verrait prochainement le jour à Vancouver (Canada), lors d'une manifestation pendant laquelle les participants seraient encouragés à s'engager à défendre l'égalité des sexes. Le Bangladesh a déclaré qu'il prévoyait d'organiser une réunion ministérielle préparatoire en vue de cet événement et mis en avant les efforts déployés par son gouvernement, au travers des programmes scolaires, pour encourager les filles à envisager d'entrer dans l'armée malgré les normes culturelles qui peuvent les en empêcher.

La Norvège a informé les participants de l'élaboration d'un document sur la prise en compte de l'égalité des sexes dans les activités de formation au maintien de la paix et dans les processus de paix, qui pourrait être distribué dans tout le Réseau. De plus, les opérations et les déploiements des forces armées norvégiennes étaient menés conformément aux engagements relatifs à la question des femmes et de la paix et la sécurité, grâce à des orientations sur la prise en considération de la problématique hommes-femmes dans les opérations des forces armées.

Les représentants des organisations de la société civile présents à la réunion ont noté l'importance de deux éléments du maintien de la paix qui peuvent contribuer à renforcer la participation des femmes : a) l'amélioration des processus de recrutement et la professionnalisation des femmes dans le secteur de la sécurité et b) la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les opérations de maintien de la paix, de l'élaboration du mandat à sa mise en œuvre. De plus, il était fondamental que des analyses et des informations par sexe soient disponibles dans tous les domaines concernés (désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur de la sécurité et protection des civils) et que la direction des missions fournisse des ressources et un appui adéquats à cet effet. Des préoccupations ont été exprimées au sujet des coupes budgétaires touchant les questions hommes-femmes dans le cadre de la réforme des opérations de paix. La Finlande a convenu avec d'autres participants de l'importance d'effectuer des analyses par sexe dans les opérations de paix et noté que, dans le cadre des plans d'action nationaux, il était essentiel de garantir des perspectives professionnelles, de mener des campagnes d'information et de coopérer avec les médias pour améliorer la visibilité de la gestion des crises en tant que choix de carrière.

Faire progresser les approches holistiques de la prévention

Les participants à la réunion se sont réjouis que le Secrétaire général accorde une attention accrue à la question des femmes et de la paix et la sécurité et ait fait de la prévention des conflits une priorité. Plusieurs participants ont en outre exprimé leur appui au lancement, par le Secrétaire général, du contrat de mission visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies. Le Royaume-Uni a fait part de son soutien à l'appel mondial en faveur de la participation des femmes aux processus de paix, qui vise à promouvoir la nomination de femmes aux postes de représentant spécial et représentant spécial adjoint du Secrétaire général, et plaidé en faveur d'une augmentation des fonds affectés aux questions hommes-femmes.

Plusieurs représentants de pays ont noté qu'il ne suffisait pas, pour régler la question, de dispenser des formations sur l'égalité des sexes aux soldats et d'améliorer la représentation des femmes dans le secteur de la sécurité. L'Italie et le Portugal ont fait remarquer que des mesures plus globales de prévention des conflits étaient nécessaires, notant que l'augmentation du nombre de femmes dans le secteur de la sécurité ne contribuait pas à prévenir les conflits. Les thèmes de l'égalité des sexes, des droits fondamentaux des femmes et du développement, essentiels à la question des femmes et de la paix et la sécurité, devaient être abordés ensemble. L'Afrique du Sud a plaidé en faveur d'investissements plus importants dans les organisations locales et dans l'autonomisation des femmes au niveau local, afin que ces femmes puissent contribuer à la prévention des conflits, au maintien de la paix et à l'instauration d'une paix durable dans leur communauté.

Profitant de cette occasion pour formuler des observations sur l'initiative Spotlight contre les violences faites aux femmes et aux filles qu'elle avait lancée conjointement avec l'ONU en vue d'atteindre les objectifs relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité, l'Union européenne a été applaudie par les participants. Des directives générales de comportement étaient en cours d'élaboration et seraient communiquées à tout le personnel de l'Union européenne déployé dans les opérations de maintien de la paix. Elles étaient également transmises au Département des opérations de maintien de la paix en vue de leur inclusion éventuelle dans les missions des Nations Unies.

L'Envoyée spéciale de l'Union africaine sur les femmes et la paix et la sécurité, Bineta Diop, a déclaré que la présence de femmes dans les contingents déployés par l'Union africaine avait constitué une stratégie efficace contre les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. L'Union africaine élaborait une politique de tolérance zéro et un code de conduite concernant les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui devraient compléter les outils permettant actuellement de mener des enquêtes judiciaires et d'obliger les auteurs de ces actes à en répondre. Pour terminer, elle a rappelé aux participants que l'Union africaine avait atteint la parité hommes-femmes au plus haut niveau de la Commission et qu'il lui restait à l'instaurer dans ses contingents.

Plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité

Bien que la communauté internationale ait déployé de grands efforts pour encourager les États Membres à élaborer des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité en associant tous les acteurs concernés au processus, seuls quelque 60 pays ont élaboré un plan à ce jour. Il est donc nécessaire de poursuivre les activités de sensibilisation aux niveaux local, national, régional et international, et d'échanger des idées concrètes et précises, ainsi que des meilleures pratiques, sur la façon de concevoir et mettre en œuvre ces plans d'action et

d'accélérer la réalisation des objectifs relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité. Le Réseau joue un rôle essentiel à cet égard.

Tous les participants ont souligné l'importance des plans d'action nationaux en tant qu'outils permettant d'évaluer la progression des femmes dans le secteur de la paix et de la sécurité. Plusieurs orateurs ont insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre les ministères (participation de l'ensemble du gouvernement) pour garantir l'efficacité des activités et l'obtention de meilleurs résultats. Il a également été affirmé que des plans d'action nationaux devaient aussi être élaborés dans les régions et les pays en paix, et qu'ils devaient tenir compte des nouvelles questions qui se présentaient (telles que la migration et les crises humanitaires, le terrorisme ou les violences sexuelles).

Plusieurs orateurs ont informé les participants des progrès accomplis par leur pays en ce qui concerne leurs plans d'action. Le Brésil avait débuté l'élaboration de son premier plan d'action le 8 mars 2017. La Namibie était en train de concevoir son premier plan d'action, qui devrait accélérer la mise en œuvre du programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité dans le pays. L'Afrique du Sud prévoyait de tenir une réunion sur l'élaboration de son plan d'action national en octobre 2017. Le Canada examinait son premier plan d'action tandis que la France entamerait l'examen de son deuxième plan d'action en 2018. L'Allemagne et l'Espagne avaient toutes deux lancé leur deuxième plan d'action en 2017. Le Chili a déclaré qu'il avait pour la première fois intégré des indicateurs de progrès dans son deuxième plan d'action, adopté récemment. La Slovénie a fait remarquer que la première réunion du Réseau lui avait fourni des orientations pour l'élaboration de son deuxième plan d'action, qui serait prêt d'ici à la fin de l'année 2017. La Finlande était en train d'élaborer son troisième plan d'action national. L'Italie avait, elle, lancé son troisième plan national avec une initiative phare concernant la création d'un réseau de médiatrices des pays méditerranéens. Les Philippines ont annoncé le récent lancement de leur troisième plan d'action et insisté sur leur « table ronde nationale informelle pour la paix », dans le cadre de laquelle les femmes, les jeunes et les personnes handicapées avaient l'occasion de contribuer à la paix et à la sécurité. La Norvège était sur le point de commencer à élaborer son quatrième plan d'action.

La Namibie, l'Afrique du Sud et la Thaïlande mettaient en place d'autres dispositifs relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité, au travers de mesures et de directives nationales. Les États-Unis élaboraient un set d'outils devant appuyer l'élaboration de plans d'action nationaux, qui devait être lancé d'ici à la fin de 2017. La Slovénie a fait part de l'organisation d'une réunion régionale sur les femmes et la paix et la sécurité, consacrée aux plans d'action nationaux des pays des Balkans occidentaux, qui se tiendrait en février 2018.

L'Union européenne a indiqué que l'égalité des sexes et les femmes et la paix et la sécurité avaient été intégrées en tant que questions transversales dans sa Stratégie globale sur la sécurité et la défense, que 18 de ses 28 membres avaient élaboré un plan d'action national, qu'un plan d'action régional était en cours de révision et de mise à jour, et qu'un réseau européen pour les femmes et la paix et la sécurité serait bientôt créé. L'Envoyée spéciale de l'Union africaine sur les femmes et la paix et la sécurité a rappelé que 19 pays africains s'étaient dotés d'un plan d'action national et que plusieurs plans d'action sous-régionaux étaient actuellement en cours d'élaboration.

Problèmes opérationnels du Réseau et coordination avec d'autres réseaux

ONU-Femmes servira de secrétariat du Réseau à partir de septembre 2017. À ce titre, il lui a été demandé d'élaborer, avant la fin de l'année 2017, des directives

opérationnelles relatives au fonctionnement du Réseau et de publier régulièrement des bulletins présentant des meilleures pratiques, des événements récents et des projets concrets que les coordonnateurs auraient envie de faire connaître. Le Chili a suggéré que le Réseau serve notamment de centre d'observation et d'information permettant à ses membres d'accéder aux données, politiques, lois et meilleures pratiques d'autres pays. Le Royaume-Uni a fait observer que l'échange d'informations sur l'élaboration de programmes entre les donateurs et les bénéficiaires pouvait améliorer la cohérence et empêcher le chevauchement des activités.

Les participants ont également évoqué d'autres possibilités d'échanger des informations. La Norvège a déclaré qu'en octobre 2017 serait lancé, en coopération avec le Georgetown Institute for Women, Peace and Security, un indice mondial permettant d'évaluer la situation de chaque pays en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité. Les États-Unis ont proposé que les participants à la réunion qui se tiendrait à Berlin en 2018 présentent, à cette occasion, leurs meilleures pratiques en matière de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. La Thaïlande a plaidé pour la création d'un réseau de femmes soldats du maintien de la paix qui leur permette d'échanger plus facilement des informations.

Les futures possibilités de synergies avec d'autres initiatives pertinentes telles que les réseaux régionaux de coordonnateurs, l'African Women Leaders Network (réseau des dirigeantes africaines), les divers réseaux de médiatrices ou des réseaux d'organisations de la société civile comme le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, ont également été jugées essentielles pour accélérer les progrès dans ce domaine.

Intégration des organisations de la société civile dans le Réseau

Les participants ont mis en avant la nécessité d'inclure les organisations de la société civile dans le Réseau, de définir clairement leur rôle, de les associer à la prise de décisions et de trouver des moyens et des mécanismes permettant de financer leurs projets et leurs idées. À cet égard, le Canada a affirmé aux participants que les organisations canadiennes assisteraient à la réunion du Réseau qui se déroulerait à Berlin en 2018.

L'Italie, qui est en train d'appliquer son troisième plan d'action national, a expliqué comment les organisations de la société civile avaient contribué à l'élaboration du plan et à sa future mise en œuvre grâce à des fonds publics. Elle a en outre souligné que ces organisations devraient être associées aux consultations et aux décisions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité. Se joignant à l'Italie, les représentants du Royaume-Uni et de la Thaïlande ont suggéré que le Réseau continue de favoriser la participation active des organisations de la société civile et d'inviter à ses réunions des représentantes d'organisations et de groupes locaux travaillant à la question des femmes et de la paix et la sécurité, afin de pouvoir mieux comprendre ce qui se passe sur le terrain en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix.

Il a également été souligné qu'il convenait de trouver des modèles de financement novateurs pour les organisations de femmes actives sur le terrain en matière de prévention des conflits et de lutte contre l'extrémisme violent. L'Afrique du Sud a présenté l'approche qu'elle avait adoptée pour obtenir la contribution des organisations locales à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions qui ont suivi, et demandé que l'Organisation panafricaine des femmes participe au Réseau, compte tenu de ses liens étroits avec les organisations locales.

Observations finales

Dans ses observations finales, le Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif adjoint aux politiques et programmes d'ONU-Femmes, Yannick Glemarec, a insisté sur le potentiel des plans d'action nationaux s'agissant d'éliminer les obstacles structurels qui empêchaient les femmes de contribuer à la paix et à la sécurité. Il a noté que la participation accrue des femmes pouvait contribuer à améliorer la représentativité, la légitimité et la crédibilité du dispositif de sécurité et à bâtir des sociétés stables et équitables. Toutefois, la proportion de femmes dans les contingents militaires et les forces de police restait faible. Les résultats des réunions du Réseau tiendraient compte de récents événements, comme le lancement, par le Secrétaire général, de la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et les discussions menées entre ONU-Femmes, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions sur l'élaboration d'une stratégie, en consultation avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, visant à augmenter de manière sensible le nombre de femmes parmi les soldats de la paix et les membres de la police dans les missions de maintien de la paix. M. Glemarec a conclu en réitérant la détermination d'ONU-Femmes, en sa qualité de secrétariat du Réseau, à continuer d'apporter un appui technique et logistique aux réunions semestrielles et aux réunions d'experts, notamment à la réunion qui se tiendrait à Berlin en 2018. Une base de données des membres du Réseau, créée par l'Espagne, membre fondateur du Réseau qui occupait par ailleurs la présidence en 2017, serait régulièrement mise à jour. La publication régulière de bulletins et la cartographie des actions et initiatives nationales et régionales relatives aux femmes et à la paix et la sécurité seraient également garanties.

Principaux points d'action

La deuxième réunion du Réseau a adopté les points d'action suivants :

a) Engagements relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité

- i) On s'attachera plus fermement à nommer des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes dans les services nationaux de police afin de faciliter l'échange de meilleures pratiques et le déploiement de femmes parmi les membres de la police dans les opérations de maintien de la paix;
- ii) L'importance de nommer au moins 20 % de femmes parmi les membres de la police sera soulignée;
- iii) Les processus de déploiement, ainsi que les critères et les procédures qui pourraient avoir un effet négatif sur les femmes, seront revus.

b) Gestion des connaissances et échange d'informations

- i) Le secrétariat produira et diffusera régulièrement un bulletin;
- ii) Le secrétariat élaborera d'ici à la fin de 2017, en coordination avec le Président et les deux autres membres de la présidence, des directives opérationnelles sur le fonctionnement du Réseau;
- iii) Le Réseau servira de centre d'observation et d'information permettant à ses membres d'accéder aux données, politiques, lois et meilleures pratiques d'autres pays;
- iv) Des informations seront diffusées au sujet des manifestations à venir (par exemple, sur la réunion du réseau d'officiers de haut rang à Vancouver

(Canada), la réunion régionale consacrée aux plans d'action nationaux des pays des Balkans occidentaux ou le lancement de l'indice mondial sur les femmes et la paix et la sécurité);

v) Des produits axés sur le savoir seront diffusés dans le Réseau (document sur la prise en considération de l'égalité des sexes dans les formations dispensées aux soldats de la paix et les processus de paix, et indice mondial sur les femmes et la paix et la sécurité).

c) Création de liens entre le niveau mondial et le terrain

i) Le Réseau inclura des organisations de la société civile parmi ses membres;

ii) Le secrétariat et les coordonnateurs faciliteront la participation d'organisations non gouvernementales à la prochaine réunion du Réseau, à Berlin;

iii) Le secrétariat et les coordonnateurs faciliteront la participation de dirigeantes et représentantes communautaires à la prochaine réunion du Réseau, à Berlin;

iv) Le secrétariat et les coordonnateurs étudieront des modèles de financement novateurs pour les organisations de la société civile qui œuvrent sur le terrain à la prévention des conflits et à la lutte contre l'extrémisme violent.

d) Renforcement de la coordination avec d'autres réseaux et avec les structures existantes

i) Le secrétariat assurera la liaison avec d'autres initiatives nationales et régionales;

ii) Des liens seront noués avec d'autres initiatives de la société civile (notamment le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité et l'Organisation panafricaine des femmes);

iii) La création d'un réseau de femmes soldats des opérations de maintien de la paix sera planifiée.
